

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT

SIS A LA PLAGNE TARENTOISE 73210

Station de Belle Plagne ZAC des Colosses

DANS UN IMMEUBLE EN COPROPRIETE DENOMME LA
LICORNE 1 ET CONSTITUANT LE LOT N°123

Adjudication fixée au **VENDREDI 10 JANVIER 2025 à 14 Heures**,
à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Albertville (Savoie)

MISE A PRIX : 50.000€ (Cinquante mille euros)

A LA REQUETE du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence LA LICORNE 1, situé sur la Commune de LA PLAGNE TARENTOISE, 73210 Station de BELLE PLAGNE, ZAC des Colosses, représenté par son syndic la SAS SGIT GESTION, immatriculée au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n° 331 813 451, dont le siège social est situé 655, Rue René Descartes, Parc de la Duranne, CS 80412 à 13591 AIX EN PROVENCE Cedex 3, poursuites et diligences de son président en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat M° Stéphane MILLIAND membre de la SCP MILLIAND/THILL/PEREIRA, avocat à Albertville 73200 3 rue Claude Genoux.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE Sur la Commune de LA PLAGNE TARENTOISE 73210, Station de BELLE PLAGNE, ZAC des Colosses, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé Résidence la LICORNE 1, cadastré Section M n° 2258, contenance cadastrale de 6a 29ca, le lot de copropriété n°123, à savoir un appartement situé au 3^{ème} étage, comprenant une surface de dégagement avec placard, une chambre, une salle de séjour avec placard et coin kitchenette, une salle-de-bains avec WC, avec jouissance exclusive d'un

balcon – terrasse et les 22/1000^{èmes} des parties communes générales, portant le n° 321, d'une superficie de 22,58 m². il résulte du Procès-verbal descriptif que le bien ne fait l'objet d'aucune occupation et est exploité par la société ODALYS. Le Syndic de copropriété est la société SGIT GESTION sis 655 rue René Descartes 13080 AIX EN PROVENCE

LES ENCHERES ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'ALBERTVILLE.

VISITE DES LIEUX organisée par SPINELLI SAINT MARTIN FINANCE Commissaire de Justice à MOUTIERS le lundi 30.12.2024 à 14 heures

FRAIS : payables par l'adjudicataire en sus de son prix.

CONDITIONS DE LA VENTE : le cahier des conditions de la vente peut être consulté :

- Auprès du Cabinet SCP MILLIAND THILL PEREIRA avocats
- Au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Albertville